MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature
Direction de l'eau et de la biodiversité

Paris, le

Note de cadrage du GT élargi du CNE

relatif à la cartographie des zones humides

Contexte

Les zones humides sont des amortisseurs du changement climatique et jouent un rôle majeur dans le cycle de l'eau. Elles rendent des services écosystémiques qui permettent notamment d'absorber et de stocker l'eau, donc de prévenir les sécheresses et de réduire la gravité des inondations, de capter de grandes quantités de carbone, de constituer des îlots de fraîcheur et de servir de refuges pour la biodiversité.

Pourtant, ces écosystèmes sont menacés par les activités anthropiques (drainage, remblaiement pour l'urbanisation, les infrastructures et l'agriculture, pollutions). Leurs dégradation et destruction ont été particulièrement marquées ces dernières décennies. Selon l'IPBES (la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), 87 % des zones humides ont disparu dans le monde entre le XVIIIe siècle et l'an 2000. Ce déclin s'accélère depuis quelques années : -35 % de 1970 à 2015, soit une perte trois fois plus rapide que pour les forêts, selon le rapport 2018 de la Convention de Ramsar.

Pour juguler cette perte et mettre en place des mesures de protection et de restauration de ces milieux en mobilisant les leviers disponibles, il est nécessaire pour la France de se doter d'un outil national de connaissance des zones humides, donc d'une base de données cartographique des zones humides. Elle permettra de porter à la connaissance des acteurs du territoire des informations homogènes, fiabilisées et actualisées sur l'identification et la localisation des zones humides, afin d'accompagner les démarches de planification territoriale, de préservation et de renaturation. Cette connaissance locale et homogène pourra être mobilisée pour différents cas d'usage (planification territoriale, accès à des financements, réglementaire, mise en œuvre, évaluation et suivi de politiques publiques etc.).

La constitution de cette base de données des zones humides dites « effectives », issue d'inventaires terrains, est déjà largement avancée, puisque 64% du territoire métropolitain sont couverts. L'objectif est d'accélérer encore son développement pour obtenir dès fin 2027 un inventaire fiabilisé sur l'ensemble du territoire en itération avec les acteurs de terrain. (y compris ultramarin, à l'exception de la Guyane).

Il convient à ce stade de lever les interrogations et difficultés sur la qualité des données recueillies et de les rendre plus facilement accessibles. De plus, il est nécessaire de faciliter les différents usages de cette base de données. Le comité national de l'eau (CNE) a décidé, lors de sa session du 8 janvier 2025, de créer un groupe de travail du CNE, élargi à des experts utiles à la bonne compréhension des différents aspects du sujet.

Objectif

Le groupe de travail a pour objectif de porter une analyse et un avis sur les éléments de cadrage encore nécessaires à la poursuite et l'aboutissement de l'inventaire des zones humides, et d'accompagner les acteurs nationaux ou du territoire dans l'utilisation de la base de données cartographique des zones humides, qui sera mise à disposition sur le géoportail de l'IGN.

Méthode

Dans un premier temps, la méthode scientifique d'identification des zones humides sera présentée par différentes interventions (théorique, cas pratiques) au GT ; puis le GT contribuera à l'élaboration des documents qui permettront d'une part de fiabiliser et de faciliter la constitution de la base de données par les producteurs de données et leurs maîtres d'ouvrage. Il identifiera les différents cas d'usages de cette base de données.

Dans un second temps, il pourra appuyer, en tant que de besoin, des instances et acteurs pour le développement d'usages de la base de données et les adapter. Des besoins locaux pourront être soumis au GT par le biais des DREAL ou des membres du GT.

Le GT appuiera ses réflexions tant sur des travaux d'experts que sur l'analyse de cas de terrain.

Pour information, des consultations locales seront conduites sous l'autorité des préfets coordonnateurs de bassins et des préfets de région, dans le courant de l'année 2025. Ces consultations associeront au minimum les organisations professionnelles agricoles, les représentants des chasseurs, des associations d'élus, ainsi que les principales organisations environnementales représentées localement. Elles auront pour but de corriger des erreurs manifestes de la base de données et de discuter de cas d'usages locaux.

Livrables

- Note d'explicitation de la méthodologie d'inventaires ZH
- Fiches de cas d'usages
- FAQ

Composition et fonctionnement

Présidence : Jean LAUNAY, président du CNE

Animation : ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. Le groupe de travail sera animé par le bureau de la ressource en eau, des milieux

aquatiques et de la pêche en eau douce de la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB/EARM3).

Composition : le groupe de travail mobilisera les membres volontaires du CNE et des personnalités qualifiées. Des membres du CNB seront également associés. En outre, pour ces travaux, et en tant que besoin, des experts et les opérateurs de l'Etat (AE, BRGM, OFB, MNHN, INRAE, conservatoire, PN) pourront être associés aux échanges.